
Métallurgie (industries)
Ille-et-Vilaine et Morbihan

IDCC 863

Convention collective du 12 avril 1976

[Étendue par arrêté du 20 décembre 1978, JO 28 janvier 1979]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

